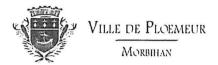
Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

- 9 OCT. 2021

ID: 056-215601626-20211005-DB20211020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique Mardi 5 octobre 2021

KERROCH - 14 PLACE LOUIS KERMABON - ACQUISITION DE LA PARCELLE EP 163

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents: 31 Pouvoirs: 02 Absent: 00

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

- 9 OCT. 2021

ID: 056-215601626-20211005-DB20211020-DE

DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ET FONCIER

n°20

KERROCH - 14 PLACE LOUIS KERMABON - ACQUISITION DE LA PARCELLE EP 163

Rapporteur : Cédric ORVOËN

Les propriétaires de la parcelle cadastrée EP 163 sise 14 place Kermabon à Kerroch vendent leur bien. Ils ont proposé la cession à la commune.

Cette parcelle de 212 m² est classée en zone 2AU qui est destinée aux zones destinées à être ouverte à l'urbanisation sur du moyen long terme. Cette parcelle est bâtie, un hangar y est implanté.

Les propriétaires ont proposé la vente au prix de 80 000 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 23 septembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » en date du 24 septembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la restructuration urbaine de Kerroch ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle EP 163 au prix de 80 000 €, les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé. Pour <u>extrait</u> certifié conforme.

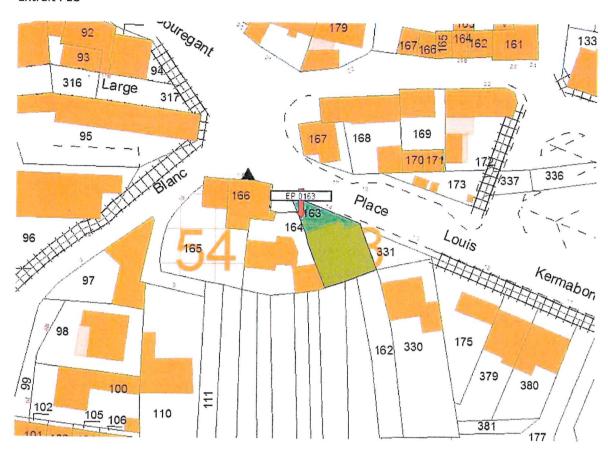
Ronan LOAS, Maire

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le - 9 001. 2021 ID: 056-215601626-20211005-DB20211020-DE

Extrait PLU



Photographie

